RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Adrienne Bolland
Bessières

Bessières, le 9 septembre 2022

Le principal adjoint

Affaire suivie par :
Jonathan HELIER
Principal adjoint
Tél : 05.61.11.16.70
Mél : 0312799z@ac-toulouse.fr
245 Avenue Aimé Césaire
31660 BESSIERES

Le principal adjoint

aux

Parents des élèves du collège

Objet : Information sur le dispositif « Devoirs faits »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif national, « Devoirs faits » va être déployé au sein du collège Adrienne Bolland du **lundi 26 septembre 2022 au 29 mai 2022**.

1/Qu'est-ce que le dispositif « Devoirs faits » ? Ce dispositif offre des temps priviligiés d'aide au travail personnel (ATP) et d'étude dirigée qui sont positionnés dans l'emploi du temps des élèves. Les élèves sont pris en charge par des enseignants et des assistants d'éducation.
« Devoirs faits » permet de travailler l'autonomie en proposant aux élèves de revoir les méthodes, stratégies et notions vues en classes afin qu'ils puissent les réinvestir efficacement en cours. Afin de garantir un accompagnement efficace les groupes de ce dispositif ne dépasssent pas 8 élèves.

2/Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ? Ce dispositif s'adresse aux élèves repérés, par les équipes pédagogiques, qui éprouvent certaines difficultés dans leur travail personnel et dont les compétences s'avèrent fragiles dans certains domaines.

3/Quand ces séances auront-elles lieu ? Voici comment les élèves seront encadrés et accompagnés :

- Classes de 6e : ATP + études dirigées : 1 heure par semaine.
- Classes de 5e : ATP + études dirigées : 1 heure quinzaine.
- Classes de 4e : ATP 1 heure quinzaine.
- Classes de 3e : ATP 1 heure quinzaine.

La participation à ce dispositif implique de la part des élèves :

- De l'assiduité et de l'implication.
- Une anticipation des besoins pour avoir, à chaque séance, le matériel nécessaire.
- Adopter un comportement volontaire et propice aux apprentissages.

Un mot sera mis dans chaque carnet d'élève inscrit à ce dispositif et l'heure sera notée dans Pronote.

Nous restons à votre disposition si vous avez souhaitez plus d'informations sur ce dispositif.

Jonathan HELIER
Principal adjoint